

**Commune de
DIEULEFIT**

REGLEMENT

DOCUMENT GRAPHIQUE 2/2

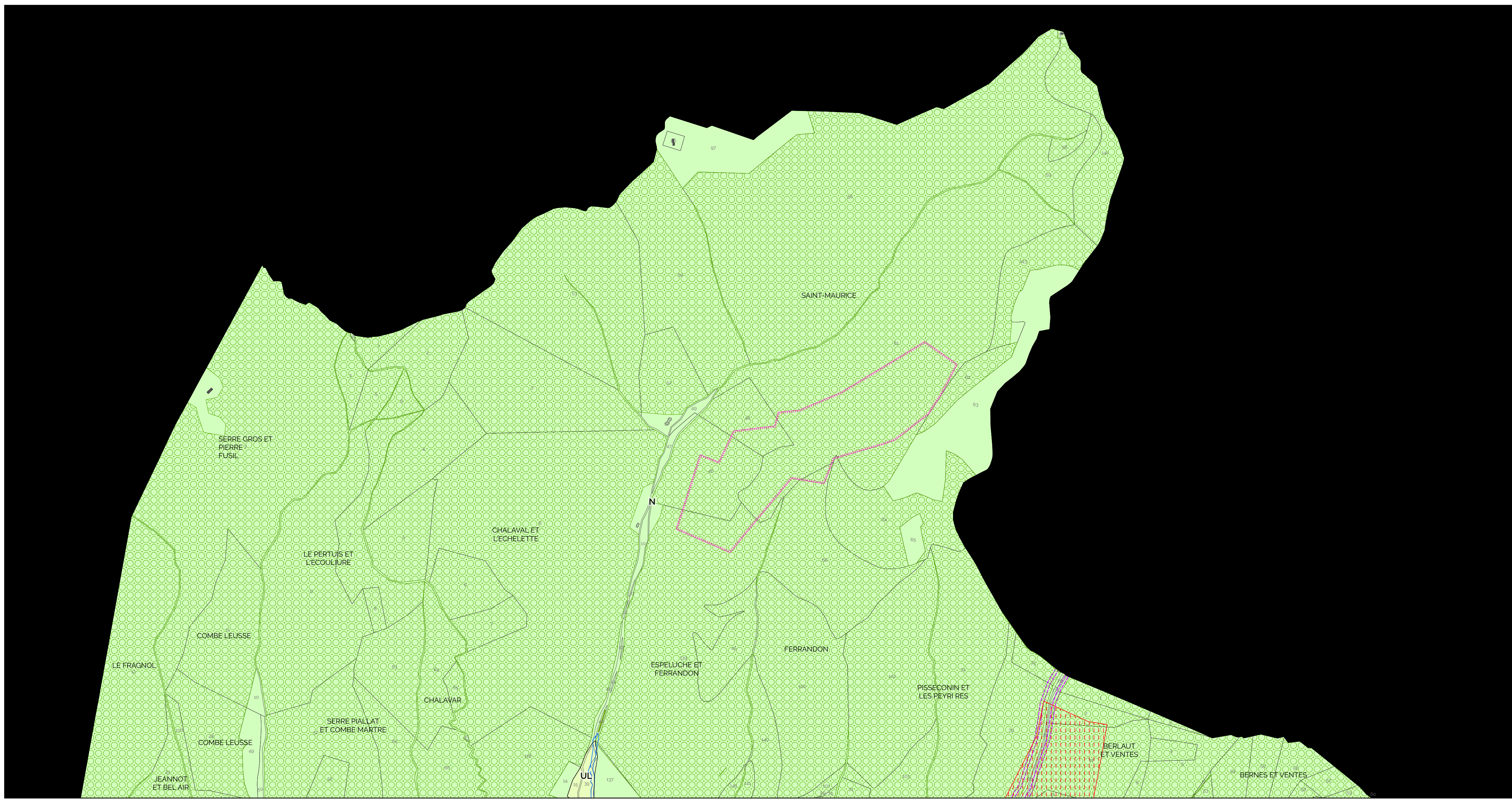


Échelle	Procédure	Cadastre	Approbation
1 : 5000	Modification de droit commun n°3	PCI Vecteur m.a.j. 27/09/2022	

Plan comprenant :

- Le zonage approuvé du 09/07/2014
- La modification simplifiée n°1 du 10/12/2014
- Les corrections apportées suite à la demande du tribunal administratif de Grenoble en date du 1er décembre 2016
- La modification simplifiée n°2 du 25/01/2017
- La présente modification de droit commun n°3

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal (Communautaire) du



- | | | | |
|-------------|---|----------------------|--------------------|
| Ua | Zone urbaine à typologie urbaine ancienne | Uav | Sous secteur de Ua |
| Ub | Zone urbaine multifonctionnelle | | |
| Uc | Zone urbaine à dominante pavillonnaire | Ucc | Sous secteur de Uc |
| Ue | Zone urbaine à vocation d'équipements | UeL | Sous secteur de Ue |
| Ui | Zone urbaine à vocation d'activités | Uic | Sous secteur de Ui |
| Up | Zone de protection des parcs | | |
| Ut | Zone urbaine à vocation touristique | | |
| UL | Zone urbaine à vocation de loisirs et de tourisme | | |
| AUb | Zone à urbaniser à dominante d'habitat ouverte à l'urbanisation | | |
| AUb1 | et AUb2 | Sous secteurs de AUb | |
| 2AU | Zone à urbaniser. Valorisation du site de Réjaubert | | |
| 1AU | Zone à urbaniser à dominante d'habitat fermée à l'urbanisation | | |

- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- Nt Zone naturelle de loisirs

-  Arbre d'alignement
au titre de l'article L.123.1.5§7 du code de l'urbanisme
-  Haie
au titre de l'article L.123.1.5§7 du code de l'urbanisme
-  Boisement remarquable
au titre de l'article L.123.1.5§7 du code de l'urbanisme
-  Jardin remarquable
au titre de l'article L.123.1.5§7 du code de l'urbanisme
-  Corridor écologique
au titre de l'article L.123.1.5§7 du code de l'urbanisme
-  Servitude de projet au titre de l'article
L.123.2a du code de l'urbanisme
-  Orientations d'aménagement et de programmation
-  Espace Boisé Classé
au titre de l'article L.130.1 du code de l'urbanisme
-  Emplacement réservé
-  Marge de recul des habitations par rapport
à l'axe de la voie
-  Secteur d'assouplissement des règles de stationnement
-  Zone de saisine archéologique
-  Protection des RDC commerciaux

Les risques
(tracé indicatif, d'après les données fournies par la DDT, cartes aux 1/25000)

-  Risque d'inondation
-  Aléas moyen feu de forêt

Risques liés aux mouvements de terrains
(Se reporter à l'étude Alp'Géorisques annexée au PLU)

-  Aléa fort
-  Aléa moyen
-  Aléa faible

